

EVALUATION
DE LA POLITIQUE REGIONALE
DE SOUTIEN AUX FESTIVALS

CAHIER DES CHARGES

ANNEE 2007

1- Contexte de l'évaluation

Les festivals sont une source de revenus déterminante pour les artistes et les groupes non permanents ; la diffusion de la musique de chambre repose, par exemple, essentiellement sur les festivals. Ils constituent une rampe de lancement considérable pour nombre d'artistes en jouant un rôle important dans la diffusion de la création contemporaine. Ils sont des lieux de rencontres exceptionnels entre les artistes et le public.

La survie des festivals est néanmoins menacée par la complexification des modes de gestion, la raréfaction des ressources publiques et la part encore trop modeste des actions de mécénat. Les collectivités territoriales sont les principaux acteurs de leur financement avec le risque concomitant d'une restriction des budgets.

Rarement étudiés, méconnus et souvent sous-évalués quant à leur apport dans le champ culturel, social, économique et touristique, les festivals vivent aujourd'hui d'importantes mutations à l'instar de l'ensemble des acteurs du spectacle vivant. En effet, l'évolution des territoires et la décentralisation, la conquête de nouveaux publics et la diversification des programmations, l'impact de la réforme de l'intermittence du spectacle et une économie des arts de la scène de plus en plus fragilisée sont des éléments de questionnement qui s'imposent aux organisateurs de festivals.

1-1 Bref historique

L'année 1984 a connu la mise en place d'une intervention en faveur de l'organisation des festivals en région. Très peu nombreux à cette époque (moins de dix), ces événements musicaux contribuaient à l'irrigation culturelle du territoire. On comptait parmi eux deux des festivals actuels les plus importants : « Jazz sous les Pommiers » et « le Septembre Musical de l'Orne ».

L'objectif était alors de soutenir des manifestations susceptibles de répondre aux besoins des bas-normands et des visiteurs de notre région pendant une période qui pourrait être qualifiée d'estivale.

Au fil des années, de nouveaux lieux ont été investis par les organisateurs marquant ainsi une évolution dans leur qualité, leur variété et leur quantité.

En 2006, c'est 70 manifestations qui ont été soutenues par le Conseil Régional dont la moitié dans le secteur de la musique.

1-2 Modalités d'intervention de la Région

Les moyens consacrés par la Région en faveur des festivals de 2002 à 2006 sont récapitulés dans un tableau qui sera communiqué au Cabinet d'études retenu.

Le montant global d'aides dispensées par la Région en 2006 en faveur des festivals de toutes catégories ne comprend pas les festivals financés sur des budgets de fonctionnement et qui ne font donc pas l'objet d'une aide spécifique de la part de

la Région (ex : festival Danse d'ailleurs, organisé par le Centre Chorégraphique National de la Région Basse-Normandie).

Les critères d'éligibilité en vigueur depuis décembre 2005 :

Un ensemble de critères d'appréciation a été voté en décembre 2005 par l'Assemblée régionale, mettant en exergue un certain nombre d'éléments qui favorisent l'examen de la demande, selon le champ du festival concerné (musique, cinéma, littérature). En voici la liste intégrale :

AIDE AUX FESTIVALS - Critères d'analyse :

A) Spectacle vivant

La définition du festival : événement se déroulant sur au moins trois jours avec une programmation d'au moins dix manifestations, en tenant compte de la spécificité de certains événements uniques en région.

- date de création du festival (pas d'aide aux premières éditions),
 - qualité de la programmation (cohérence, innovation, découverte),
 - rayonnement en termes de public (local, départemental, régional, national), situation géographique et période de programmation,
 - sources de financement (cofinancements locaux, départementaux...) ; gratuité ou tarification,
 - qualité en termes d'accueil (artistes professionnels, payés, déclarés...) ;
- accueil du public : respect des contraintes de sécurité, travail avec les forces de l'ordre (pour le plein air),
- implication locale (bénévolat),
 - professionnalisation de l'organisation (présence de permanents),
 - place réservée aux artistes régionaux,
 - prise de risque artistique (tête d'affiche : locomotive, plus une programmation avec des artistes en découverte qui n'assure pas un succès financier systématique),
 - travail effectué à l'année (aides au développement de carrière d'artistes, tremplins jeunes talents...),
 - mise en réseau avec d'autres événements.

B) Soutien à la diffusion audiovisuelle et cinématographique

- qualité artistique de la programmation,
- prise de risque artistique avec objectif de promouvoir auprès des distributeurs ou du public un cinéma peu diffusé,
- niveau de professionnalisation de l'équipe organisatrice (travail effectué dans les festivals, marché du film...),
- objectif du festival : travail de diffusion d'un cinéma « alternatif », de diffusion auprès du public jeune, d'éducation à l'image,
- cohérence en termes de date et de lieux (maillage du territoire, bien réparti sur l'année),
- origine des financements (locale, départementale...),
- implication locale

C) Soutien au livre et à la lecture : salons du livre et manifestations autour du livre

- qualité de la programmation et/ou originalité des thèmes ;
- rayonnement ;
- fréquentation du public, nature des publics ;
- implication locale (finances et apports techniques) ;
- cohérence en termes de dates, de maillage et d'aménagement du territoire (privilégier les manifestations intercommunales ou de Pays) ;
- origine des financements ;
- découverte de jeunes auteurs, prise de risques ;
- qualité organisationnelle de l'équipe ;
- présentation des conditions de vente proposées aux exposants ; réglementation.

1-3 Objectifs généraux de l'évaluation

Le soutien de la Région aux festivals constitue un volet important de ses politiques dans la mesure où il vise à irriguer l'ensemble du territoire en termes d'action et d'animation culturelles mais aussi en termes de développement social, économique et touristique.

Néanmoins, les difficultés liées à la forme juridique, aux aléas météorologiques, à la concentration sur une même période d'un grand nombre de manifestations et donc à un effet de concurrence, sont des contraintes récurrentes. De plus, les festivals sont des structures dépendantes dans une très large mesure des financements publics.

Désireuse de définir une politique à la fois cohérente, concertée et diversifiée prenant en compte les enjeux importants que représentent les territoires, les publics et les acteurs de la culture, la Région a déjà déterminé un certain nombre de critères propres à la guider dans ses choix et à rationaliser les aides qu'elle octroie.

Ces éléments d'instruction sont d'autant plus nécessaires à l'heure où nous assistons à une inflation de l'offre culturelle et notamment des manifestations régulières, à travers les trois départements.

Le présent cahier des charges s'inscrit dans un contexte d'évaluation des politiques publiques.

L'un des enjeux essentiels de cette évaluation réside dans la promotion d'une meilleure articulation entre les politiques et les projets, au détriment de logiques d'accumulation et de guichet. La prise en compte des enjeux des actions conduites par les festivals doit effectivement permettre l'identification de référentiels de comparaison et de champs d'expertise afin de donner aux élus régionaux les outils indispensables à des arbitrages.

Il s'agit à partir de ces éléments, d'estimer le bien-fondé des aides publiques.

2- L'évaluation

2-1 Le champ de l'évaluation

Afin de pouvoir mettre en perspective les aides que dispense la Région aux festivals, il apparaît indispensable d'avoir une liste assez exhaustive des festivals se déroulant sur le territoire régional, y compris ceux qui n'ont jamais été soutenus par la Région.

Nous devons entendre par le terme « festival » toute manifestation comprenant une série d'événements, se déroulant sur plusieurs jours, à caractère répétitif (sur une période donnée).

Les thèmes à retenir sont les suivants :

- musique
- cinéma
- littérature (salons du livre)
- théâtre, danse, cirque & arts de la rue
- pluridisciplinaire
- arts plastiques

Les types de manifestations ne devant pas figurer à l'inventaire :

- les fêtes traditionnelles et religieuses
- les carnivals, commémorations et fêtes nationales
- les salons et foires à caractère principalement marchand
- les événements culturels nationaux (ex : fête de la musique)

2-2 Les objectifs attendus de l'évaluation

Les résultats de cette évaluation doivent essentiellement permettre à la Région d'établir ou de définir :

- **une évaluation des critères d'éligibilité votés par la Région en 2005,**
- **la pertinence de ces critères au regard des grandes orientations stratégiques définies par la Région depuis deux ans (SRADT, PRDFP, SRDE ...).**

L'équipe d'évaluation se montrera particulièrement attentive aux objectifs suivants : rendre la Région plus attractive, retenir les jeunes en Basse-Normandie, faire évoluer les représentations, valoriser le patrimoine et ouvrir vers l'extérieur (image). ..

- **outre celle des critères, une appréciation des attentes fortes, des insatisfactions et des réorientations souhaitées,**
- **des propositions de hiérarchisation des aides et de définition de priorités (territoriales..),**
- une cartographie de l'ensemble des festivals se déroulant sur le territoire régional ainsi qu'une répartition par discipline,
- un calendrier annuel des festivals, de janvier à décembre,
- un recensement de la répartition des aides publiques,

- l'implantation et l'impact des festivals soutenus par la Région aux niveaux : culturel, social, médiatique (participation à la reconnaissance du territoire), économique et touristique,
- le respect de la réglementation et du droit du travail, des règles de bonne gestion, particulièrement en matière d'efficacité et de transparence, deux critères essentiels à l'octroi de fonds publics,
- les attentes des organisateurs et des instances d'accueil (collectivité, office de tourisme, chambre de commerce...).

3- Les questions de l'évaluation et les critères d'appréciation

3-1 Les questions du mandat d'évaluation

Les grandes questions évaluatives seront reformulées par le Cabinet d'études à partir des résultats attendus décrits au 2-2.

3-2 Les critères d'appréciation

1- Les attentes fortes de la Région au regard du SRADT, du SRDE, du PRDFP...et les objectifs qui en découlent tels que rendre la Région attractive, retenir les jeunes en Basse-Normandie, faire évoluer les représentations, valoriser le patrimoine et ouvrir vers l'extérieur ...

2- Les attentes, insatisfactions ou réorientations souhaitées, exprimées par les organisateurs des festivals.

3- Cette analyse sera croisée avec les attentes du public, des professionnels et des partenaires financiers, définies ci-dessous :

La « performance » des festivals peut être mesurée en fonction des trois principales catégories d'intervenants auxquelles ils s'adressent, soit :

- le public
- les professionnels : artistes invités et professionnels se rendant aux manifestations
- les partenaires financiers (publics et privés)

Chacun de ces trois groupes ayant des attentes particulières par rapport aux festivals, il convient d'effectuer l'analyse en les distinguant les unes des autres.

Les attentes du public :

- qualité de programmation
- rapport qualité / prix
- atmosphère et convivialité

Les attentes des professionnels :

- qualité de programmation
- potentiel de contractualisation
- services et accueil

- rencontres et échanges

Les attentes des partenaires financiers :

- diversité culturelle, découverte
- élargissement des publics
- rayonnement des manifestations
- implication des milieux
- retombées économiques / touristiques
- saine gouvernance / gestion

Il apparaît indispensable d'établir une « fiche d'identité » de tous les festivals soutenus par la Région laquelle doit notamment faire apparaître les éléments suivants :

- La date de création du festival
- Gouvernance : statut légal de l'organisateur, composition et rôle du conseil d'administration
- Organisation du festival : emploi : permanent – intermittent – vacation – emploi aidé (recensement des emplois jeune et emplois tremplin) ; bénévolat
- Les dates et lieux de la manifestation : lieux d'implantation et de diffusion / capacité – équipements structurants ? en plein air ? installations temporaires ?
- Nombre de représentations et durée du festival
- Recensement des disciplines, répertoires et genres diffusés (quelle place est réservée à la création ? à la découverte de jeunes talents ?)
- Programmation : critères et processus de sélection, diversité, prise de risques...
- La fréquentation : quantité et origine du public (géographique mais aussi socioprofessionnelle si cette source d'information est disponible) – âge du public
- Les politiques tarifaires ; existence de pass ou d'abonnement ; gratuité
- Le financement détaillé : public (Etat, Région, Département, Ville, communauté de commune, Europe...) – privé (sponsoring et mécénat) – autofinancement (recettes) + valorisation (prestations en nature)
- Accueil des artistes et professionnels : nombre de nuitées et repas payés
- Présence de programmateurs et diffuseurs
- Nature des partenariats tissés avec d'autres structures et festivals et principaux concurrents
- Communication : stratégies de communication (dont recherche de nouveaux publics), outils promotionnels, site internet, lieux de promotion et d'achat de billetterie, outils de mesure de fréquentation et de satisfaction
- Matériel technique utilisé : propriété de l'organisateur ? prêt (provenance) ? location ?
- Animations et ateliers organisés : à destination de quels publics ? Part réservée aux lycéens et apprentis pour les scolaires ?
- Organisation de transports collectifs et de « navettes » ; pour quel public ?
- Développement durable : mesures prises dans l'organisation du festival ; lesquelles ?

4- Les orientations méthodologiques

- Auto-évaluation
- Evaluation extérieure

A) Pour les festivals soutenus par la Région :

L'évaluation peut être un outil de progression pour la structuration des festivals et/ou un outil de changement de perception des partenaires sur une manifestation.

Compte tenu de la complexité inhérente à cette analyse, il apparaît utile d'adopter une approche rigoureuse et stratégique afin de dégager un portrait factuel et pertinent des événements, en les positionnant dans un contexte régional plus large.

La méthodologie doit s'appuyer notamment sur :

- la collecte d'information interne détaillée sur les festivals, par le biais de questionnaires
- des rencontres (individuelles et collectives) et entrevues téléphoniques avec les organisateurs des festivals des structures partenaires des festivals, des élus, des administrateurs culturels, des structures touristiques

Un tableau sera fourni au Cabinet d'études à cet effet ; il comprend une vingtaine de rencontres physiques sur le territoire et environ vingt-cinq entretiens téléphoniques.

B) Pour les festivals non soutenus par la Région, l'envoi d'un questionnaire simple apportant les indications suivantes :

- désignation et nature du festival
- dates et lieux
- financement, budget global et origine des aides
- fréquentation

5- Organisation de l'évaluation

5-1 Calendrier

Le travail se déroulera sur 9 mois, selon le calendrier prévisionnel suivant :

Début juin 2007 : démarrage de l'évaluation et réunion de cadrage avec le comité de pilotage.

Analyse de documents, enquêtes de terrain, questionnaires et entretiens...etc par le Cabinet d'études

Début septembre 2007 : comité de suivi, puis comité de pilotage ; présentation de l'analyse et du diagnostic

Début novembre 2007 : comité de suivi, puis comité de pilotage : rapport intermédiaire

Début février 2008 : comité de suivi, puis comité de pilotage : rapport final

.....

5-2 Les conditions de réalisation et les instances de suivi

La Région Basse-Normandie assurera un appui technique pour faciliter l'accès aux données et la mobilisation des acteurs sollicités.

Le prestataire nommera un chef de projet, interlocuteur principal de la Région.

En fonction du calendrier envisagé, le prestataire rendra compte de l'avancée de l'évaluation dans le cadre d'un comité de pilotage composés d'élus régionaux, d'administratifs de la Région et de personnes ressources invitées par la Région pour apporter un regard complémentaire sur les travaux en cours.

Un comité de suivi assistera le comité de pilotage et préparera ses réunions. Il sera composé des administratifs de la Région et élargi en tant que de besoin, à toute personne pouvant lui apporter un appui technique.

5-3 Les missions du prestataire :

- analyse des documents stratégiques de la Région et réalisation de l'enquête et de l'état des lieux auprès des acteurs et bénéficiaires concernés ;
- écriture d'un diagnostic et d'un rapport intermédiaire rédigé
- participation, aux réunions du comité de suivi et de pilotage
- écriture et remise d'un rapport final rédigé (50 à 80 pages)
- production d'une synthèse à destination des élus.

5-4 Les données et ressources documentaires

- Documents stratégiques de la Région : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), Programme Régional de Développement de la Formation Professionnelle (PRDFP)...
- tableau des aides de la Région en faveur des festivals de 2002 à 2006 mentionnant les entretiens physiques et les entretiens téléphoniques à réaliser
- coordonnées des festivals soutenus,